

S/S
REPUBLIQUE DE GUINEE

TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

N° 032 /PRG/85

--: () R D O N N A N C E :--
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la déclaration de prise effective du Pouvoir par l'Armée en date du 3 AVRIL 1984 ;
VU la Proclamation de la 2ème République ;
VU l'Ordonnance n°329/PRG/84, du 18 Décembre 1984, portant nomination des Membres du Cabinet du Président de la République ;

--: () R D O N N E :--

ARTICLE 1er/- Une bourse de stage en Ophtalmologie d'une durée de (12) mois à compter du 1er Février 1985, est accordée aux Docteurs dont les noms suivent :

- 1- Dr.André GOEPOGUI
- 2- Dr.Eugène Fanhanlo GOMOU.

ARTICLE 2/- Les frais de stage, d'entretien et de transport (Aller-retour) sont à la charge de l'Organisation Mondiale de la Santé. (O.M.S.).

ARTICLE 3/- La présente Ordonnance sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République.-

CONAKRY, LE 2 FEVRIER 1985



--: COLONEL LANSANA CONTE :--